

**CONDITIONS GENERALES DE SERVICES**  
**SOCIETE STRETCH CONCEPT**

**I.- APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES**

Les présentes conditions générales s'appliquent de plein droit à toute prestation des services suivants :

- les activités de formation, éducation, informations, consulting, publications sur tous supports y compris électroniques en ligne, production de logiciels ou tous supports médiatiques, organisation et conduite de colloques, conférences, congrès, séminaires, stages, service d'abonnements en ligne
- la création de tous supports pour la diffusion des produits et des services, de la méthode et des programmes "STRETCH CONCEPT", sous forme d'enregistrements vidéos et sonores, logiciels, c.d.-rom, d.v.d., e-learning, livres ou autres formes de publications écrites, photographiques, électroniques
- l'exportation, l'importation, l'achat, la vente en gros et au détail par tout moyen de commercialisation et plus généralement toute la gamme des services commercialisés par la SOCIÉTÉ STRETCH CONCEPT ci-après « le prestataire ».

Le contrat est réputé conclu à la date d'acceptation de la commande par le prestataire.

Préalablement à cette date, les présentes conditions de services ont été mises à la disposition du client, comme visé à l'article L. 441-6 du Code de Commerce.

Toute commande implique l'adhésion sans réserves aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Prestataire.

**II. - COMMANDE**

Toute commande, pour être prise en compte, doit être passée par écrit ou communiquée par télécopie ou tout moyen technologique équivalent ou autre permettant de s'assurer de la preuve de l'accord contractuel.

L'acceptation de la commande par le Prestataire résulte de la confirmation qu'il l'a bien reçue, en accepte les modalités et confirme les termes par courrier, courriel ou tout procédé équivalent ; l'établissement et l'envoi de la facture suivront ladite acceptation dans les meilleurs délais.

Toute commande peut être annulée par le client ou modifiée dans son contenu par écrit adressé au prestataire 8 jours avant prestation desdits services. Après cette date, toute commande est réputée ferme et définitive.

Toute modification du fait du client peut entraîner facturation complémentaire et déterminer un nouveau délai de réalisation.

Dans l'éventualité où un service commandé par le client serait indisponible, le prestataire s'engage à l'informer dès connaissance de cette indisponibilité.

Cette indisponibilité entraîne l'annulation de la Commande et le remboursement du client, dans les meilleurs délais, si son compte bancaire a été débité.

Le remboursement s'effectuera par envoi d'un chèque bancaire ou virement, le mode de remboursement restant à la discrétion du prestataire.

**III. – DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE SERVICE**

**3.1. – Services principaux**

Le prestataire offre au public de manière générale un service de prévention des douleurs liées au travail et notamment de conseil et de prévention en matière de diminution des troubles musculo-squelettiques (TMS).

### **3.2. – Services complémentaires**

Le prestataire offre également un service optionnel de formation et d'assistance permettant au client de réduire les risques de TMS.

Le prestataire offre également un service optionnel d'audit permettant au client d'évaluer les risques de TMS.

Ces services optionnels feront l'objet d'une facturation distincte et pourront être suspendus ou interrompus, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, indépendamment de la fourniture du service principal.

## **IV - REALISATION DE LA PRESTATION – DELAI D'EXECUTION**

Sauf conditions particulières expresses propres à la prestation précisées dans la commande, la réalisation des services s'effectuera sur le territoire national au lieu choisi par le client lors de la commande dans le délai de 1 an à compter de la réception par le prestataire d'une commande en bonne et due forme.

Le délai de livraison ou réalisation est donné à titre indicatif et sans garantie.

Le délai contractuel est suspendu de plein droit par tout événement indépendant de la volonté du prestataire et ayant pour conséquence de retarder la réalisation de la prestation.

En outre, le prestataire ne procédera à la réalisation des prestations dans le délai contractuel que si le client a exécuté l'ensemble de ses obligations et notamment son obligation de paiement du prix des prestations, à l'égard du prestataire.

Le dépassement du délai contractuel de réalisation des prestations ne peut donner lieu à aucune retenue ou indemnité.

Sauf événement indépendant de la volonté du prestataire et qui retarderait la prestation ou inexécution, par le client, ses propres obligations, y compris au titre de commandes précédentes ou concomitantes, dont celle de payer le prix, il peut dénoncer le contrat si la prestation n'est pas exécutée quinze jours après une mise en demeure demeurée infructueuse.

En ce cas, la dénonciation du contrat intervient exclusivement par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Tout envoi de lettre simple, de télécopie ou de courriel demeure sans effet à cet égard.

Le contrat est, en ce cas, considéré comme rompu à la réception, par le prestataire, de la lettre recommandée par laquelle le consommateur l'informe de sa décision, si la prestation n'a pas été exécutée entre l'envoi et la réception de cette lettre.

De convention expresse entre les parties, les résultats des prestations de formation de STRETCH CONCEPT seront en la pleine maîtrise du CLIENT, à compter du paiement intégral de la prestation et le client pourra en disposer comme il l'entend. Le PRESTATAIRE, pour sa part, s'interdit de faire état des résultats dont il s'agit et de les utiliser de quelque manière, sauf à obtenir préalablement l'autorisation écrite du client. Les fiches individuelles de fin de formation éventuellement établies lors des prestations restent la propriété du salarié concerné.

De convention expresse entre les parties, la propriété des ouvrages, matériels ou documents, vendus en application du présent contrat, est attribuée au CLIENT. A cette fin, et en tant que de besoin, le

prestataire transfère au client tous les droits sur l'usage, la détention des documents délivrés dans le cadre des formations.

S'agissant des produits vendus par le biais des services internet de la société STRETCH CONCEPT, le client se référera aux conditions générales de ventes spécifiquement associées à ces biens.

Le PRESTATAIRE livrera les produits commandés à l'adresse indiquée par le client lors de la passation de sa commande à défaut d'accord particulier à cet égard.

Les risques du bien commandé sont supportés par le client à compter de ladite livraison.

Le délai indiqué est en outre de plein droit suspendu par tout événement indépendant du contrôle du Prestataire et ayant pour conséquence de retarder la livraison.

En toute hypothèse, la livraison dans le délai ne peut intervenir que si le client est à jour de toutes ses obligations et notamment de paiement à l'égard du prestataire.

En cas de ventes successives, faute de paiement d'une échéance, les autres livraisons peuvent être suspendues jusqu'à ce que paiement intervienne du solde dû.

En cas de commande concomitante de plusieurs produits, dont les délais d'expédition pourraient être différents, le délai d'expédition de commande sera basé sur le délai le plus long. Le prestataire pourra fractionner les expéditions si nécessaire, seuls les produits expédiés étant alors débités.

Le PRESTATAIRE ne saurait être tenu responsable des conséquences dues à un retard d'acheminement, lequel incombe au transporteur exclusivement.

Le consommateur est tenu informé par courrier, courriel ou téléphone du suivi de sa commande. Il peut contacter, si nécessaire, le service clientèle pour toute question relative au suivi de sa commande +33 (0)5 61 00 52 51 du (du lundi au vendredi 9h-12h et 14h 16h).

STRETCH CONCEPT

7 rue de Nazan - Bat. C N°22

Saint Orens de Gameville 31650 (Haute Garonne)

En cas de paiement par chèque, la commande ne sera traitée qu'à réception du chèque. En conséquence, les délais applicables dans ce cas sont ceux au jour de réception du chèque et peuvent donc être modifiés par rapport à ceux mentionnés au jour de la passation de la commande.

## **V – OBLIGATIONS DU CLIENT**

Avant toute commande, le client prend connaissance des présentes conditions générales présentes sur le site internet de STRETCH CONCEPT (<http://www.stretchconcept.com>).

Le client s'assure préalablement à la commande que les services sont susceptibles de répondre à ses attentes, notamment en consultant les documents décrivant lesdits services et le site internet de la société.

Il se renseignera notamment sur les méthodes de diminution des douleurs liées au travail et sur les moyens de prévention à la disposition des professionnels.

Le client doit informer sans délai le prestataire du caractère éventuellement inadéquat du service proposé, notamment lorsque celui-ci ne correspond pas à ses besoins, toute prestation commandée et dont la réalisation a commencé donnant toutefois lieu à paiement.

Le client s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle du prestataire et des tiers, notamment en s'abstenant d'exploiter à titre professionnel le résultat de la prestation fournie.

## **VI – CONDITIONS FINANCIERES - PAIEMENT**

Les sommes versées dès signature d'un bon de commande sont un ACOMPTE conformément à la Loi, le contrat étant conclu définitivement.

### **VI.1. – Prix**

Sauf conditions particulières expresses propres aux services commandés, les prix des services commandés sont ceux figurant dans le catalogue et la liste des prix au jour de la commande. Les prix sont, à cette date, fermes et définitifs.

Les prix des services sont entendus toutes taxes comprises.

Le prestataire se réserve le droit de modifier les prix des services à tout moment.

### **VI.2 - Modalités de paiement**

Le règlement de la Commande s'effectuera :

- Soit par cartes bancaires : Visa, Eurocard/MasterCard, autres cartes de crédit. Le débit de la carte est effectué lors de l'enregistrement de la commande. L'ordre de paiement effectué par carte bancaire ne peut être annulé. Dès lors, le paiement de la Commande par le client est irrévocable.

- Soit par chèque bancaire. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.

Le chèque doit être envoyé, sous enveloppe affranchie au tarif en vigueur, à :

**STRETCH CONCEPT**

7 rue de Nazan - Bat. C N°22

Saint Orens de Gameville 31650 (Haute Garonne)

Et libellé à l'ordre de " STRETCH CONCEPT " Attention : si vous choisissez de régler par chèque, la commande ne sera traitée qu'à réception de celui-ci et les délais annoncés partiront de ce moment-là

- Soit par paypal.

- Soit par virement.

Le virement doit être effectué sous les références suivantes :

Identification internationale (IBAN) : FR76 1780 7000 3695 3213 9664 474

Identifiant international de la Banque (BIC) : CCBPFRPPTLS

En aucun cas, les paiements qui sont dus au prestataire ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part du prestataire.

Tout paiement qui est fait au prestataire s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

### **VI.3 - Facturation**

Le Prestataire établit, dès réception de la commande, une facture en double exemplaire, dont un exemplaire sera délivré le jour même au client.

La facture comporte les mentions exigées par les lois des 15/5/2001, 29/1/2003, 2 août 2005, dite loi « Jacob », ainsi que par la Circulaire du 8/12/2005 dite circulaire « Dutreil II ».

## **VII – RECLAMATIONS**

Le client peut adresser toute réclamation auprès de la société STRETCH CONCEPT dont l'adresse suit :

STRETCH CONCEPT  
7 rue de Nazan - Bat. C N°22  
Saint Orens de Gameville 31650 (Haute Garonne)

## **VIII – GARANTIES**

Les services sont fournis par le prestataire conformément à la commande. Le prestataire garantit la fourniture d'un service adéquat en fonction des choix exprimés par le client.

Compte tenu de la nature du contrat et des services fournis, notamment en ce qui concerne les actions de formation, le client ne bénéficie pas de la garantie des vices cachés prévue par l'article 1641 du Code civil.

## **VIII BIS - RESPONSABILITE**

STRETCH CONCEPT a pour objectif d'aider les entreprises à incorporer des outils et supports – à destination de leur personnel – qui intégreraient efficacement les conclusions du travail de recherche de STRETCH CONCEPT dans une stratégie durable de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques.

STRETCH CONCEPT n'a cependant pas vocation à apporter des soins, ni à se substituer aux professionnels des professions médicales ou para-médicales ou de tout autre intervenant dans les domaines du diagnostic, du soin et/ou traitement. STRETCH CONCEPT ne saurait être tenu comme responsable des dommages provoqués par les Troubles Musculo-Squelettiques ou à la suite d'exercices mal exécutés.

A ce titre, les salariés des clients de STRETCH CONCEPT ne sauraient engager la responsabilité de l'intervenant du prestataire au titre d'une manipulation effectuée dans la phase du diagnostic.

## **IX – DUREE**

Le contrat est conclu pour la durée mentionnée dans la commande. Faute de précision dans la commande, le contrat est conclu pour une durée de un an..

Le présent contrat prendra fin si l'une d'une partie notifie à l'autre son intention de ne pas renouveler le contrat 30 jours au moins avant la fin de la période en cours, selon les modalités prévues lors de la commande.

## **X – SUSPENSION – RESILIATION**

### **X 1. – Suspension du service à titre de sanction**

En cas d'inexécution par le client de l'une des obligations prévues par les présentes conditions générales et notamment de son obligation de payer le prix convenu, Le prestataire pourra, après envoi d'une lettre ou d'une courriel de mise en demeure de respecter les termes des présentes conditions générales demeurés sans effet pendant 8 jours à compter de son envoi, suspendre la fourniture du service, sans que celui-ci ne puisse réclamer aucune restitution ou diminution du prix à ce titre.

### **X 2. – Résiliation anticipée à titre de sanction**

Si le client ne respecte pas l'une des obligations des présentes conditions générales, par sa propre faute ou négligence, le prestataire peut résilier le contrat, 30 jours après une mise en demeure, adressée par lettre recommandée ou par courriel, de mettre un terme au manquement, non suivie d'effet.

## **XI - CESSION ET SOUS-TRAITANCE**

Le prestataire peut céder à un tiers à quelque titre, pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit, le contrat ou l'un quelconque des droits et/ou obligations de celui-ci., notamment dans le cadre d'une cession de son fonds de commerce ou d'entreprise.

Il est tenu d'en informer le prestataire dans les meilleurs délais.

## **XII – MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES**

Le prestataire se réserve la possibilité de modifier les présentes conditions générales en cas de besoin et de prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation des présentes conditions générales, sous réserve d'en informer les clients, par voie de notification individuelle. Les contrats en cours sont alors soumis aux conditions générales ainsi modifiées et, le cas échéant, complétées.

La responsabilité du prestataire ne peut en aucun cas être engagée de ce fait.

## **XIII - DROIT APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT - LITIGES**

Les contrats entre le prestataire et le client, régis notamment par les présentes conditions générales, sont soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation étatique. En cas de rédaction des présentes conditions générales en plusieurs langues ou de traduction, seule la version française fera foi.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation de ces conditions générales et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal de commerce de Toulouse.